

# RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DU SYNDICAT ET DU CONTRAT DE RIVIERE

Le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne a pour objet la mise en œuvre du contrat de rivière et plus généralement la gestion des milieux aquatiques des bassins versants, de l'Avanon, de la Chalaronne et ses affluents, le Jorfon, la Petite Calonne, le Râche et la Calonne. Le contrat de rivière des Territoires de Chalaronne est un accord technique et financier entre les administrations, les collectivités et les usagers du territoire. Il a été signé le 08/02/2008 pour une durée de 7 années. L'année 2014 sera donc sa dernière année de programmation de ses actions. Ce rapport a pour objet de vous présenter les actions réalisées par le syndicat au cours de l'année 2013.

25/03/2014



## **Table des matières**

1.	Les territoires concernés .....	3
1.1.	Les cours d'eaux .....	3
1.2.	Les milieux naturels.....	4
2.	Le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne (SRTC) .....	6
2.1.	Membres et objet du Syndicat.....	6
2.2.	Gouvernance .....	6
2.3.	Le budget et les cotisations des membres .....	9
3.	Le contrat de rivière des Territoires de Chalaronne .....	12
3.1.	Qu'est-ce qu'un contrat de rivière ? .....	12
3.2.	Les objectifs du contrat de rivière.....	12
3.3.	Le suivi opérationnel du contrat de rivière. ....	12
4.	Quelques exemples d'actions réalisées en 2013 et présentées volet par volet .....	14
4.1.	Les actions du Volet A visant à réduire les pollutions par les produits phytosanitaires .....	14
4.2.	Les actions du volet B visant à restaurer les milieux aquatiques .....	17
4.3.	Les actions du volet C visant la sensibilisation et la communication .....	20
4.4.	Mais aussi... ..	22

# Rapport d'activité 2013 du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne

## 1. Les territoires concernés

### 1.1. Les cours d'eaux

Les territoires de Chalaronne se situent dans le département de l'Ain, à l'ouest de Bourg en Bresse et au sud de Mâcon. Le territoire regroupe 397 étangs et 6 rivières affluents de la Saône formant chacune un bassin versant (Cf. carte 1 et tableau 1) :

- Le bassin versant de la Chalaronne, d'une superficie de 333 km<sup>2</sup>, représente le plus grand bassin des Territoires. La Chalaronne prend sa source au niveau de l'étang du Petit Glareins, sur la commune de Lapeyrouse. La Brévonne, le Relevant et le Moignans sont ses trois principaux affluents.

Le bassin versant de l'Avanon qui prend sa source sur la commune d'Illiat, occupe une superficie de 39,9 km<sup>2</sup>.

La Calonne dont la source se situe sur la commune de Chaneins (Dombes). Son bassin versant s'étend sur 36,5 km<sup>2</sup>.

La Petite Calonne prend sa source sur la commune de Peyzieux-sur-Saône. Elle forme un bassin versant de 7 km<sup>2</sup>.

Le Jorfon et la Râche sont deux petits affluents de la Saône situés respectivement sur les communes de Genouilleux et de Mogneneins. Mesurant 1 à 2 km de longueur, ces petits biefs ont été intégrés dans le périmètre du contrat de rivière du fait de leur localisation géographique et de leur intérêt dans le Val de Saône (frayères à brochets...).

Nom du bassin versant	Chalaronne	Avanon	Calonne	Petite Calonne
Superficie du bassin versant (en km <sup>2</sup> )	333	39,9	36,5	7
Altitudes extrêmes du bassin versant (en m NGF)	170/290	171/221	170/270	170/240
Longueur (en km)	54	9,5	10,9	4,2

Tableau 1 : les bassins versants des territoires de Chalaronne

## 1.2. Les milieux naturels

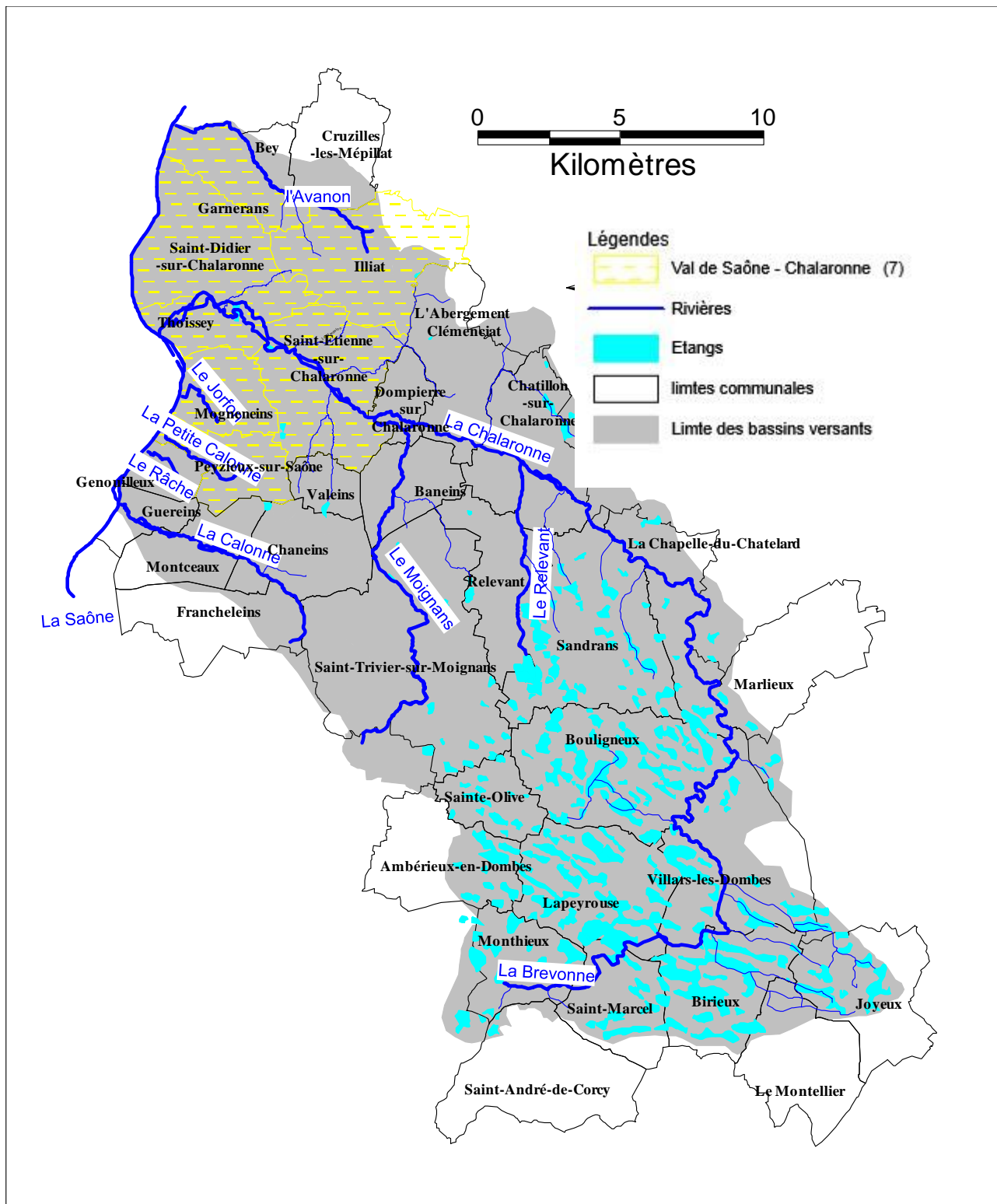
---

Les Territoires de Chalaronne se situent au carrefour de trois régions : le Val de Saône au Nord, la Bresse au centre et la Dombes au sud.

Le Nord du Val de Saône est intégré dans le périmètre Natura 2000 des prairies inondables du Val de Saône en raison de la faune et de la flore remarquables inféodées à ces prairies. Citons parmi les espèces animales protégées d'intérêt communautaire le Courlis cendré, le Râle des genêts et pour les végétaux l'ail anguleux ou la fritillaire pintade.

La Bresse présente une topographie plus marquée avec des côtières qui assurent la transition entre le Val de Saône et la Dombes.

La Dombes constitue un écosystème remarquable par la présence de 397 étangs. Un réseau très dense de fossés permet d'assainir les terres agricoles gorgées d'eau en hiver et d'alimenter en eau les étangs pour la pisciculture. Ces derniers abritent une grande richesse faunistique et floristique. La cistude d'Europe ou le bihoreau gris constituent notamment deux espèces dombistes d'intérêt communautaire. La variation annuelle du niveau des eaux et le profil des étangs en pente douce ont permis l'installation d'une végétation pionnière annuelle qui forme un habitat naturel d'intérêt communautaire.



Carte 1 : Bassins versants, réseau hydrographique et communes adhérentes au Syndicat  
Source : Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne

## 2. Le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne (SRTC)

### 2.1. Membres et objet du Syndicat

Historiquement, la gestion des rivières et des fossés était assurée par des syndicats d'aménagement et d'entretien ou des syndicats d'aménagements hydrauliques. Aujourd'hui, elle est assurée par une structure unique créée le 15/01/2008 : le Syndicat des rivières des territoires de Chalaronne regroupant 35 communes dont 32 collectivités :

- La Communauté de Communes Val de Saône Chalaronne,
- 31 communes indépendantes : Ambérieux en Dombes, Baneins, Bey, Birieux, Bouligneux, Chaneins, Châtillon-sur-Chalaronne, Cruzilles-les-Mépillat, Dompierre-sur-Chalaronne, Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Joyeux, La Chapelle-du-Chatelard, L'Abergement-Clémenciat, Lapeyrouse, Le Montellier, Marlieux, Montceaux, Monthieux, Relevant, Saint-André-de-Corcy, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Sainte-Olive, Saint-Etienne-sur-Chalaronne, Saint-Marcel, Saint-Trivier-sur-Moignans, Sandrans, Thoisse, Valeins, Villars-les-Dombes.

Le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne est le résultat de la fusion des anciens SIAE de la Chalaronne et de la Moyenne Chalaronne créés dans les années 60 et de l'adhésion de nouvelles communes concernées notamment par les petits affluents de la Saône.

Le Syndicat des Rivières assure l'étude, la coordination, l'animation et la communication des opérations définies dans le cadre du projet de contrat de rivière des Territoires de Chalaronne et pour lequel il est désigné maître d'ouvrage (incluant la Chalaronne, l'Avanon, la Calonne, la petite Calonne, le Jorfon, le Râche et leurs affluents). Il assure également toutes les démarches ou opérations relatives à la gestion de l'eau de rivière.

### 2.2. Gouvernance

Le syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne est administré par un comité syndical de 40 délégués qui se réunit en moyenne 3 à 4 fois par an. Celui-ci vote le budget et décide des grandes orientations du syndicat.

Un bureau composé de 9 personnes est élu par le comité syndical. Celui-ci se réunit 1 fois par mois pour préparer les décisions proposées au comité syndical, organiser et suivre le travail du syndicat par délégation du comité syndical.

Le président (assisté des vices présidents) exécute les décisions du bureau et du comité syndical.

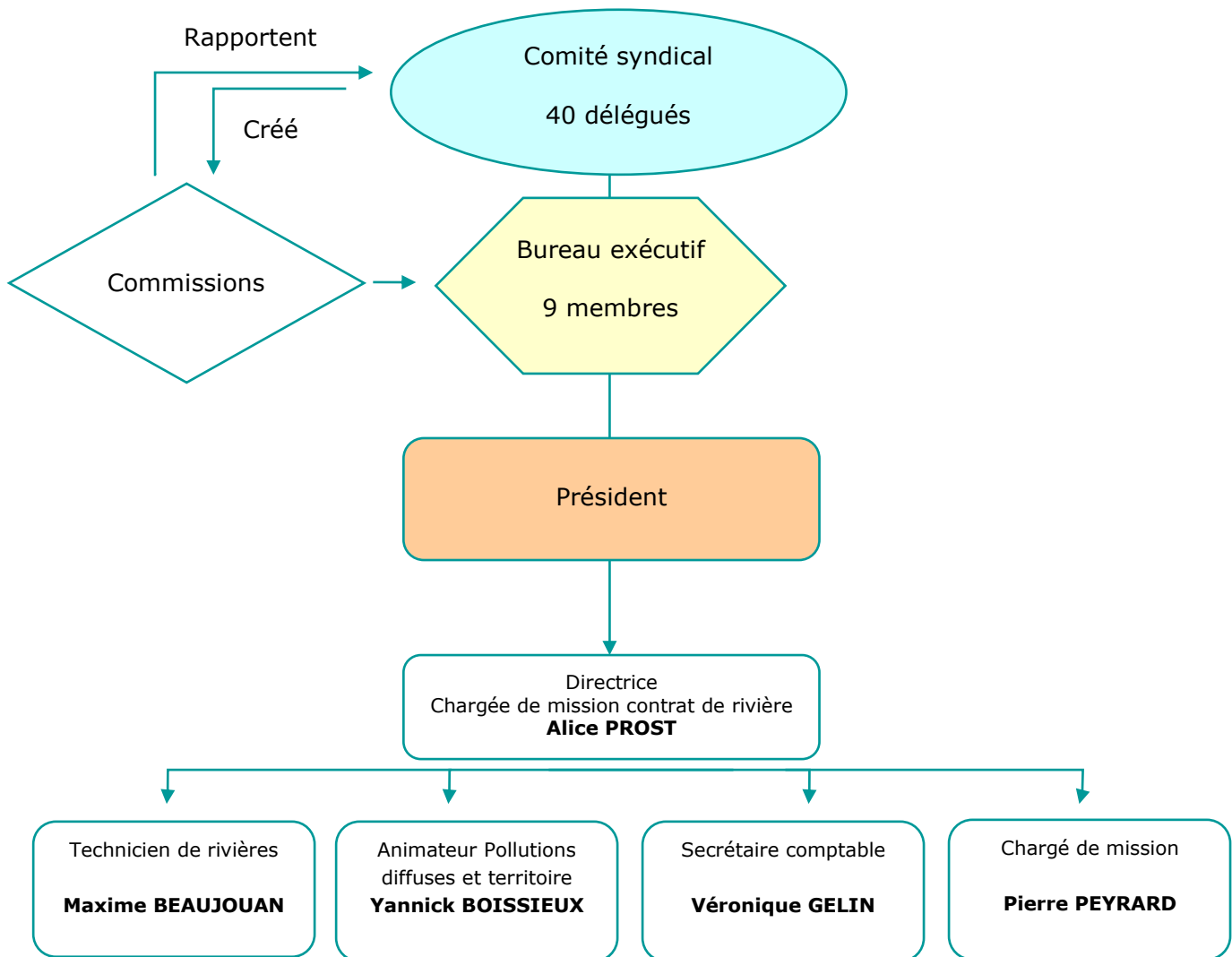


Schéma 1 : organigramme du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne

### **2.2.1. Les commissions**

Afin de faciliter le travail du bureau et du comité syndical et d'avoir une réflexion plus poussée sur certains sujets, des commissions de 4 ou 5 personnes ont été mises en place :

#### *- Commission finances et programmation :*

Elle s'est réunie 2 fois en 2013 pour travailler sur la programmation des opérations prévues en investissement, l'élaboration du budget.

#### *- Commission travaux :*

Cette commission est chargée de définir et valider les secteurs d'intervention sur la ripisylve, la restauration des fossés, la plantation et la lutte contre les espèces invasives. Elle s'est réunie le 5 juin 2013.

#### *- Commission communication :*

Elle définit les moyens de communication à l'intérieur et à l'extérieur du syndicat, notamment vis-à-vis de nos membres, de la population et des autres structures ou collectivités. La commission participe à la définition du contenu des outils de communication : journaux, plaquettes, panneaux... En 2013, la commission communication s'est réunie 4 fois. Elle a travaillé notamment à la définition de l'espace ludique du site



internet, la rédaction des plaquettes de communication sur la création de mares et abreuvoirs ainsi que sur le dernier numéro du journal.

*- Commission appels d'offre :*

Elle est chargée de l'attribution et du suivi des marchés supérieurs à 230 000€. Compte tenu des montants des marchés signés jusqu'à présent par le SRTC, la commission n'a jamais eu à se réunir.

### **2.2.2. Le comité syndical**

Le comité syndical s'est réuni les 13 février, 06 mars, 10 juillet et 16 octobre 2013.

*Comité syndical du 13 février 2013:*

- ✦ Débat d'Orientation budgétaire – exercice 2013
- ✦ Prime de service et de rendement – filière technique
- ✦ Indemnité d'Exercice de Missions de Préfecture – filière administrative
- ✦ Convention de mandat avec la commune de Châtillon sur Chalaronne

*Comité syndical du 06 mars 2013:*

- ✦ Approbation du compte administratif – exercice 2012
- ✦ Approbation du compte de gestion – exercice 2012
- ✦ Affectation du résultat – exercice 2012
- ✦ Participations des collectivités – exercice 2013
- ✦ Budget Primitif – exercice 2013

*Comité syndical du 10 juillet 2013:*

- ✦ Décision Budgétaire modificative n° 1 et 2 – exercice 2013
- ✦ Déclaration d'Intérêt Général Ripisylve

*Comité syndical du 16 octobre 2013:*

- ✦ Ouverture d'une ligne de trésorerie
- ✦ Création d'un emploi occasionnel
- ✦ Décision modificative n°4
- ✦ Déclaration d'Intérêt Général et demande de subventions complémentaires pour Crozet
- ✦ Déclaration d'Intérêt Général, Dossier Loi sur l'Eau et demande de subvention Zones Humides

### **2.2.3. Relevé de décisions prises par le bureau en 2013**

En 2013, le bureau s'est réuni 6 fois.

*Bureau syndical du 23 janvier 2013:*

- ✦ Demande de subvention pour le poste de technicien – année 2013
- ✦ Demande de subvention complémentaire pour Tallard

*Bureau syndical du 15 mai 2013:*



- ✧ Signature d'une convention avec la DREAL

*Bureau syndical du 12 juin 2013:*

- ✧ Demande de subvention pour la restauration des fossés de la Dombes Tranche 5
- ✧ Demande de subvention pour la restauration de la ripisylveT6, Plantation T4 et Invasives T3
- ✧ Demande de subvention pour la restauration ou la création de mares ou abreuvoirs

*Bureau syndical du 17 juillet 2013:*

- ✧ Déclaration d'Intérêt Général pour Crozet

*Bureau syndical du 11 septembre 2013:*

- ✧ Demande de subvention pour le chargé de mission - année 2014
- ✧ Demande de subvention pour le poste d'animateur agricole – année 2014
- ✧ Demande de subvention pour le poste de technicien – année 2014
- ✧ Demande de subvention pour la recréation d'une diversité des habitats sur la Bourrassière
- ✧ Demande de subvention au Conseil Général de l'Ain pour la restauration de la ripisylveT6, Plantation T4 et Invasives T3

*Bureau syndical du 16 octobre 2013:*

- ✧ Demande de subvention pour les plans de desherbage communaux
- ✧ Demande de subvention pour les animations scolaires 2013-2014

*Relevé de décision prise par le Président durant l'année 2013*

- ✧ Arrêté de virements de crédits

### **2.3. Le budget et les cotisations des membres**

---

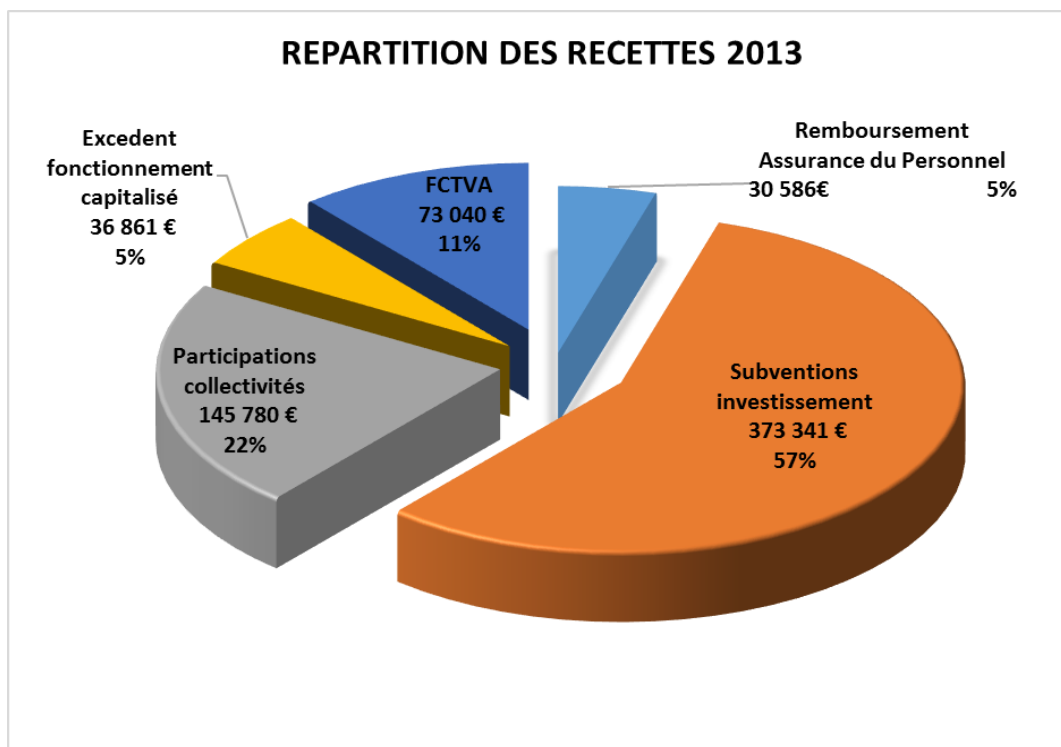
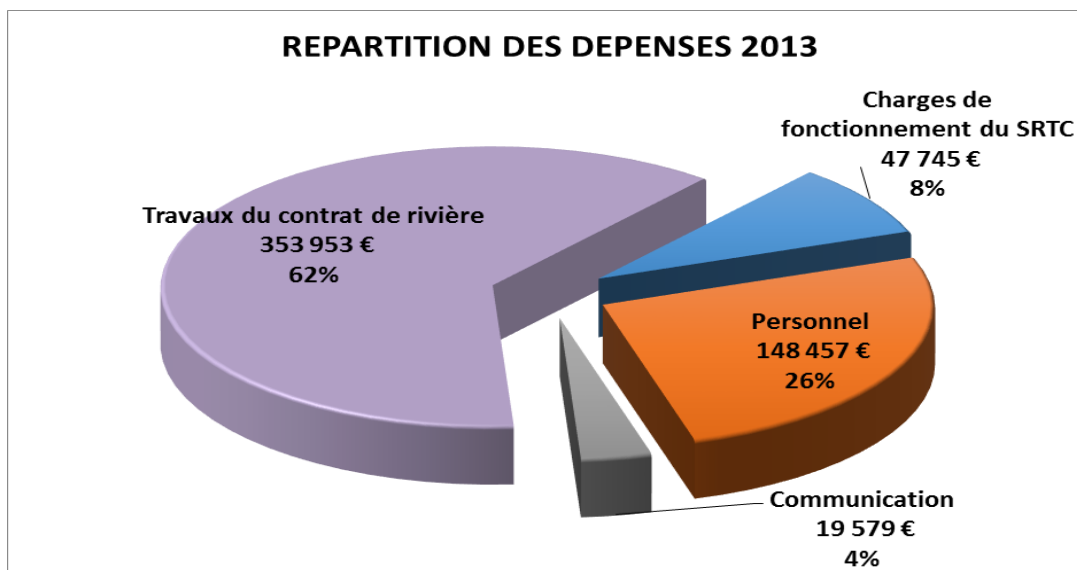
Les statuts du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne prévoient que ses membres participent aux frais de fonctionnement et d'investissement nécessaires à la mise en œuvre des actions du contrat de rivière pour lequel il a été désigné maître d'ouvrage dans le contrat de rivière.

Le contrat de rivière concernant plusieurs affluents de la Saône, il a été décidé que :

- L'ensemble des communes participe aux frais de fonctionnement du syndicat et aux investissements qui concernent l'ensemble du territoire,
- Les actions propres à un bassin versant ne sont mutualisées qu'entre les communes présentes sur ce bassin.

### 2.3.1. Le budget du syndicat

Le budget 2013 du SRTC a été voté en février 2013. Le compte administratif 2013 approuvé en février 2014 se présente comme suit :




### 2.3.2. Les cotisations des membres

Les cotisations des membres sont calculées selon la clé de répartition fixée dans les statuts, à savoir :

- 20% sur la surface de la commune ou de la communauté de communes incluse dans le bassin versant.
- 50% sur la population légale pondérée par la surface versante

- 30% sur la richesse communale ou intercommunale pondérée par la surface versante

		<h1 style="text-align: center;">Cotisations 2013</h1>			
<h2 style="text-align: center;">Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne</h2>					
COTISATIONS EN €					
Communes	Cotisations des actions réalisées sur ts les BV*	Cotisations des actions mutualisées par BV**	Total des cotisations	Emprunts SIAE Chala	Total cotisations 2013
ABERGEMENT-CLEMENCIA	2 173 €	1 212 €	3 385 €		3 385 €
AMBERIEUX-EN-DOBES	875 €	675 €	1 551 €		1 551 €
BANEINS	1 732 €	520 €	2 251 €		2 251 €
BEY	548 €	- €	548 €		548 €
BIRIEUX	1 339 €	783 €	2 123 €		2 123 €
BOULIGNEUX	2 059 €	1 164 €	3 223 €		3 223 €
CHANEINS	2 606 €	1 653 €	4 259 €		4 259 €
CHAPELLE-DU-CHATELARD	1 419 €	782 €	2 201 €		2 201 €
CHATILLON-SUR-CHALARONNE	19 088 €	10 217 €	29 305 €		29 305 €
CRUZILLES-LES-MEPILLAT	838 €	- €	838 €		838 €
DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	1 101 €	611 €	1 711 €		1 711 €
FRANCHELEINS	1 202 €	231 €	1 434 €		1 434 €
GENOUILLEUX	1 595 €	1 155 €* 1155 €*	2 750 €		2 750 €
GUEREINS	3 058 €	1 828 €	4 886 €		4 886 €
JOYEUX	677 €	364 €	1 042 €		1 042 €
LAPEYROUSE	1 730 €	970 €	2 700 €		2 700 €
MARLIEUX	358 €	192 €	550 €		550 €
MONTCEAUX	2 634 €	1 603 €	4 237 €		4 237 €
LE MONTELLIER	267 €	130 €	397 €		397 €
MONTHIEUX	2 136 €	1 176 €	3 312 €		3 312 €
RELEVANT	1 698 €	- €	1 698 €		1 698 €
SAINT-ANDRE-DE-CORCY	475 €	398 €	873 €		873 €
SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE		4 725 €	4 725 €		4 725 €
SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE		2 387 €	2 387 €		2 387 €
SAINT-MARCEL	2 632 €	1 771 €	4 403 €		4 403 €
SAINTE-OLIVE	1 085 €	603 €	1 688 €		1 688 €
SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	7 332 €	2 180 €	9 513 €		9 513 €
SANDRANS	2 696 €	1 512 €	4 208 €		4 208 €
THOISSEY		2 013 €	2 013 €		2 013 €
VALEINS	434 €	242 €	676 €		676 €
VILLARS-LES-DOBES	11 418 €	4 872 €	16 290 €	6 731 €	23 021 €
COMMUNAUTE DE COMMUNE VAL DE SAONE CHALARONNE	24 124 €		24 124 €		24 124 €
<b>TOTAUX</b>	<b>99 330 €</b>	<b>44 816 €</b>	<b>145 301 €</b>	<b>6 731 €</b>	<b>152 032 €</b>

### 3. Le contrat de rivière des Territoires de Chalaronne

#### 3.1. Qu'est-ce qu'un contrat de rivière ?

Le contrat de rivière est un document contractuel entre le porteur de projet à savoir le SRTC, les maîtres d'ouvrage, l'Agence de l'Eau RMC, la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général de l'Ain et l'Etat. Il propose et planifie un ensemble d'actions visant à améliorer le fonctionnement et la qualité générale des milieux aquatiques.

Ce sont à la fois les dimensions **quantitative** (gérer les crues et les étiages avec une vision d'ensemble), **et qualitative** (régler les problèmes croissants de pollution) qui ont conduit à l'émergence d'un contrat de rivière pour la Chalaronne et ses affluents dès la fin des années 90.

#### 3.2. Les objectifs du contrat de rivière

La synthèse des différentes études réalisées après la validation du dossier sommaire de candidature et des volontés des différents partenaires du contrat de rivière ont abouti à la sélection d'un programme d'action en 3 volets ou objectifs permettant de répondre aux enjeux du territoire :

- Volet A : Améliorer la qualité des eaux superficielles.
- Volet B : Restauration, protection et mise en valeur des milieux aquatiques, protection des lieux habités contre les crues et gestion quantitative de la ressource en eau.
- Volet C : Animation, suivi-évaluation du contrat et communication.

#### 3.3. Le suivi opérationnel du contrat de rivière.

Le Syndicat assure le pilotage du contrat de rivière, contrôlé et aidé par 2 instances :

- Un comité de rivière, instance de plus de 50 personnes constituée par arrêté préfectoral, regroupant des élus, des administrations et les usagers (pêcheurs, agriculteurs, industriels...) qui se réunit en principe une fois par an pour suivre l'avancée du contrat de rivière. Ce comité de rivière s'est réuni le 6 février 2013.
- Un comité de pilotage regroupant les élus (SRTC), les partenaires financiers (Etat, Région, Département, Agence de l'Eau), la fédération de pêche, la chambre d'agriculture qui se réunit pour travailler plus en profondeur sur les dossiers. Un comité de pilotage a été organisé le 9 septembre 2013.

Le Syndicat assure la maîtrise d'ouvrage de la majorité des actions du contrat de rivière à l'exception notable de l'assainissement collectif et non collectif assuré par les communes ou les communautés de communes.

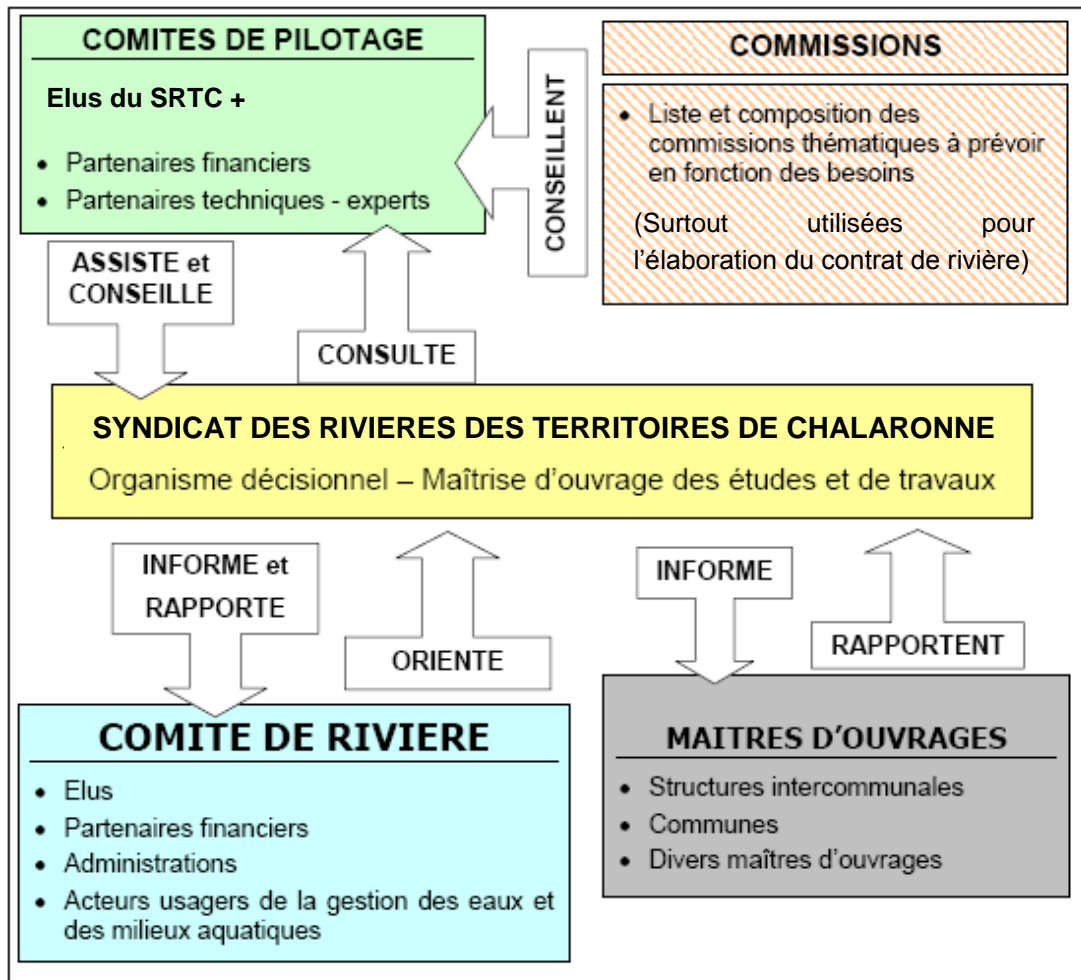


Schéma 2 : Organisation du suivi opérationnel du contrat

#### 4. Quelques exemples d'actions réalisées en 2013 et présentées volet par volet

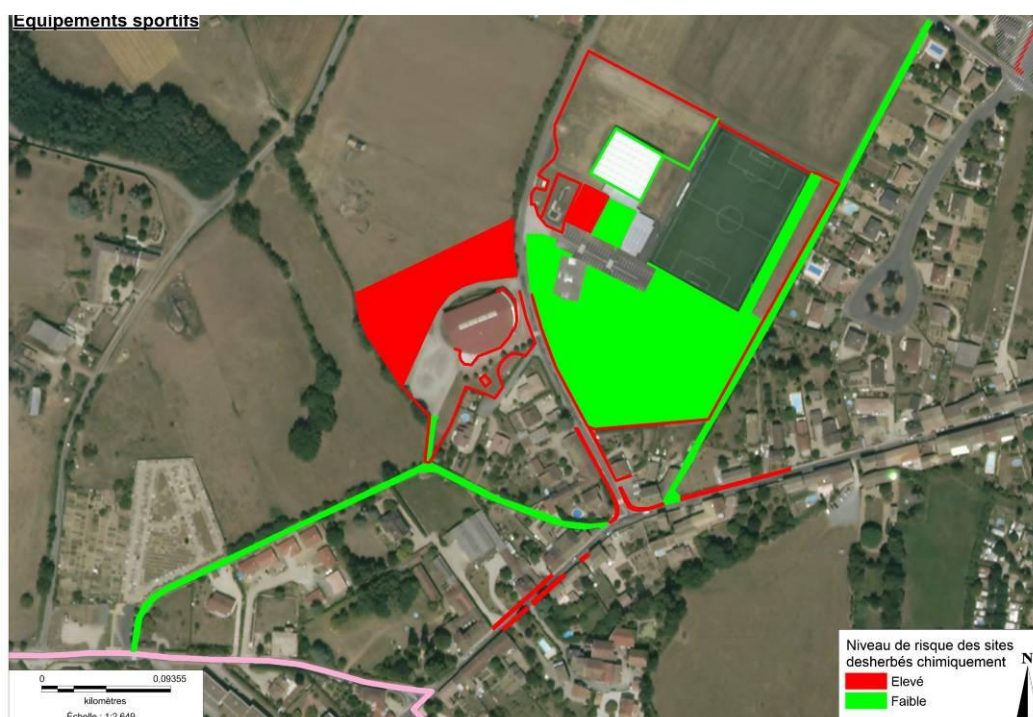
##### 4.1. Les actions du Volet A visant à réduire les pollutions par les produits phytosanitaires

###### Fiche A33 : Réalisation de plans de désherbage communaux.

Au cours de l'année 2013, les plans de désherbage des communes de l'Abergement-Clémenciat, de Relevant, de Saint-André-de-Corcy et de Saint-Didier-sur-Chalaronne ont été réalisés. Ces études ont pour objectifs de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires pour le désherbage de la commune et l'entretien des espaces verts, dans une optique de réduction de la contamination de l'eau par ces produits. En fonction de la proximité de l'eau (avaloirs, fossés, rivières...) et de la nature des surfaces traitées (goudron, sable, gravier...) l'étude va cibler les secteurs où les risques de contamination sont les plus importants.



En fonction des risques et des enjeux (sécurisation de la voirie, esthétique...), le plan de désherbage, en concertation avec les services techniques, pour chaque secteur désherbé, déterminera le maintien des pratiques actuelles ou proposera des techniques alternatives (désherbage mécanique, manuel ou théorique).



*CARTOGRAPHIE EXTRAITE DU PLAN DE DESHERBAGE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE PRESENTANT LES NIVEAUX DE RISQUE DE CONTAMINATION DE L'EAU DES SURFACES DESHERBÉES SUR LE SECTEUR DES EQUIPEMENTS SPORTIFS.*

Cette étude personnalisée est aussi l'occasion pour les communes d'acquérir du matériel alternatif subventionné par les partenaires du contrat de rivières. Par exemple, il peut s'agir de brosses spécifiques, de désherbeurs thermiques ou encore de désherbeurs mécaniques tractés.



## **Action A36 : Plantation de haies**

### **Subventions : 50% Agence de l'eau RM&C et 50 % FEADER**

Pour la troisième année consécutive, le SRTC a répondu à l'appel à projet plantations de haies bocagères. 7 141 mètres linéaires de haies ont été plantées sur 13 des 35 communes du territoire, à savoir :

Ambérieux-en-Dombes	Bey
Bouligneux	Dompierre-sur-Chalaronne
Genouilleux	Guéreins
Lapeyrouse	Saint-Didier-sur-Chalaronne
Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Saint-Trivier-sur-Moignans
Sainte-Olive	Sandrans
Villars-les-Dombes	



Les travaux ont été réalisés par l'Office National des Forêts pour un montant de 99 508 € TTC. Cette opération est entièrement subventionnée (100% du HT).



Ces plantations ont pour objectifs de réduire les pollutions diffuses, freiner les écoulements et l'érosion des sols et participent aussi à la préservation de la biodiversité.



### ***Action A 35 : Accompagnement pour l'acquisition de désherbineuse***

Depuis 2009, le syndicat travaille avec un petit groupe d'agriculteurs de la Dombes dans le cadre d'un site pilote (communes de Lapeyrouse, Ambérieux en Dombes et Sainte Olive). Il s'agit de mettre en place des actions visant à limiter les pollutions diffuses par les produits phytosanitaires.

Après un diagnostic du site (réalisé en 2009 et 2010) couplé à un suivi de la qualité de l'eau, le syndicat a apporté en 2012 et 2013 un appui technique aux agriculteurs à titre individuel ou au sein d'une CUMA pour l'acquisition de matériel de désherbage alternatif.

Début 2013, l'une des exploitations du site a été accompagnée pour le montage d'un dossier de demande de subvention visant à acquérir une désherbineuse. Celle-ci permet de réduire les doses de produits phytosanitaires apportées en ne désherbant que le rang de la culture et en travaillant le sol mécaniquement sur l'inter rang.

### ***Création d'une aire collective de lavage des pulvérisateurs***

Plusieurs agriculteurs et communes du Val de Saône ont souhaité se regrouper pour mutualiser l'investissement et l'utilisation d'une aire collective de lavage des pulvérisateurs et de traitement des effluents phytosanitaires. Le syndicat a accompagné ces porteurs de projet à la fois dans la définition des statuts que devait prendre ce groupement ainsi que dans le montage des dossiers de subventions et de consultation des entreprises. Cette aire collective de lavage devrait voir le jour en 2014.



*INSERTION PAYSAGERE DU PROJET D'AIRE COLLECTIVE DE LAVAGE DES PULVERISATEURS*

## 4.2. Les actions du volet B visant à restaurer les milieux aquatiques

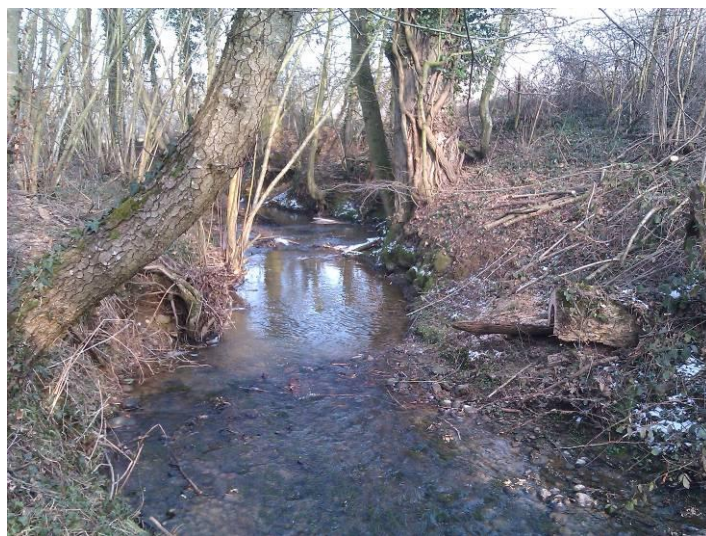
### *Action B1-1.1. Programme de restauration de la Ripisylve*

**Subventions : 30% Agence de l'eau RM&C ; 30 % Région Rhône Alpes et 15 % Conseil Général de l'Ain**

#### **Bilan 2013:**

- 19.4 km de ripisylve entretenue sur la Chalaronne, le Moignans, le Bief de Valeins, la Glenne et le Poncharat ;
- 1.440 km de plantations de ripisylve réalisées le long de la Chalaronne à Bouligneux et Villars- les- Dombes
- 3 sites de plantations pour lutter contre la Renouée du Japon (Villars-les-Dombes pour la Chalaronne et Garnerans et Bey pour l'Avanon)
- 20 sites de fauches régulières des espèces invasives Renouée et Balsamine.

Les travaux d'entretien et de restauration se font selon une gestion sectorisée des boisements issue des enjeux humains associés et de l'état des lieux réalisés en 2004 et 2008.



*ENTREPRISE LES RIVIERISTES REALISANT L'ENTRETIEN SUR LE MOIGNANS EN FEVRIER 2013.*

Les travaux de restauration ont plusieurs objectifs:

- Reconstituer une ripisylve stable et diversifiée en coupant sélectivement les arbres déstabilisés, les branches mortes et dépérissantes,
- Créer des accès aux berges pour les promeneurs et les pêcheurs,
- Recréer des habitats piscicoles en maintenant certains embâcles (troncs d'arbres immergés) dans le lit du cours d'eau qui serviront de caches aux poissons,
- Limiter les débordements et la création d'embâcles dans les secteurs urbanisés.



Pour assurer une continuité, le SRTC lance chaque année un appel à projet de plantations en bordure de rivière.

La ripisylve permet de maintenir des corridors pour la faune terrestre. Les arbres, notamment par leurs racines, ont la faculté d'absorber certaines substances (azote, phosphore,...) réduisant ainsi le risque de pollution de nos cours d'eau. Certaines espèces comme le saule, l'aulne ou le frêne, sont mieux adaptées en bord de rivière car leurs racines maintiennent les berges et limitent les érosions. L'ombrage créé par les arbres permet de conserver l'eau à une température plus basse et plus propice au maintien de la vie piscicole.



*PLANTATION SUR LA CHALARONNE A VILLARS LES DOMBES – CREATION DE PEIGNES ENTREPRISE CHASSAGNE*

### ***Restauration des berges du Mazanan (affluent du Moignans) à Baneins***

**Subventions : 26% Région Rhône Alpes - 20 % Conseil Général de l'Ain**

Le plan d'eau de pêche de Baneins a été construit historiquement en travers du lit du Mazanan. Pour déconnecter le plan d'eau de la rivière, un nouveau lit pour le Mazanan a été créé il y a plusieurs années en rive droite du plan d'eau. Depuis, les crues successives avaient érodé la berge du Mazanan menaçant la rupture de la Digue. Des travaux de consolidation de la berge par des techniques mixtes ont été réalisés à l'automne 2013. Dans le même temps la commune en a profité pour vider et reprofiler l'étang.



*REPRISE DU DEVERSOIR ET DE LA DIGUE*



*REPRISE DE LA BERGE DU MAZANAN*



### ***Action B3-5 : Automatisation du barrage de Tallard (Chalaronne)***

**Subventions : 28.9% Agence de l'eau RM&C ; 19.4 % Région Rhône Alpes et 17.7 % Conseil Général de l'Ain**

Suite à la réalisation des travaux d'automatisation du barrage de Tallard en décembre 2012 les derniers réglages et réalisation avant réception ont été effectués en début d'année 2013. Les travaux ont pu être réceptionnés en juillet 2013.



*LOCAL TECHNIQUE INSTALLEE HORS D'EAU*



*VANNE GUILLOTINE AUTOMATISEE*

### ***Action B3-1 : Restauration des fossés de la Dombes – Tranche 5 (hiver 2012-2013)***

**Subventions : 50% Agence de l'eau RM&C ; 30 % Région Rhône Alpes**

Bilan 2013 (travaux sur les communes de Boulogne, St Trivier sur Moignans, Sandrans et Villars les Dombes) :

- 8.37 km de restauration des boisements et de débroussaillage réalisé par un chantier d'insertion,
- 6.57 km de curage « vieux fond-vieux bord » avec régalinge des produits sur place réalisé par une entreprise spécialisée.



*TRAVAUX SUR LA COMMUNE DE SANDRANS*

Les travaux de restauration des fossés sont réalisés à l'échelle d'un bassin versant en fonction d'objectifs définis par tronçons en 2009 et d'un état des lieux réalisé mi 2012.

Ces travaux visent à :

- améliorer le fonctionnement hydraulique des bassins versants dombistes (transfert de l'eau des parcelles agricoles aux rivières en passant par les étangs),
- préserver le rôle tampon des fossés permettant de lutter contre les pollutions diffuses (enherbement des fossés et présence d'une ripisylve).

Une nouvelle tranche de travaux, préparée en 2013 et concernant les communes de Sandrans, La Chapelle du Chatelard, Bouligneux, Marlieux et Villars les Dombes, sera réalisée début 2014.

TRAVAUX SUR LA COMMUNE DE VILLARS LES  
DOMBES



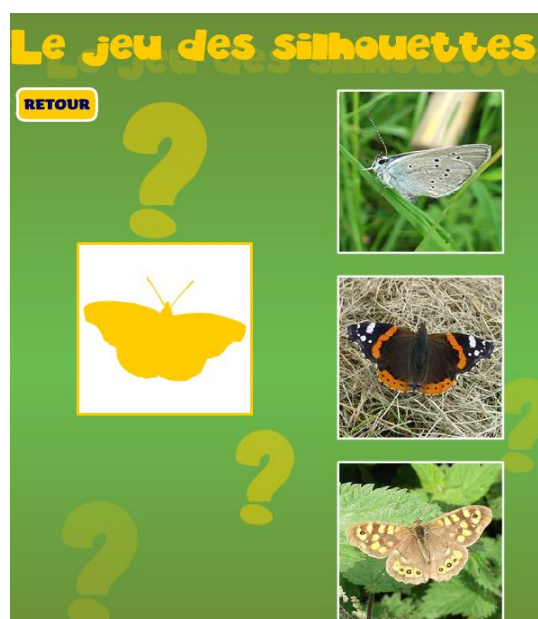
#### 4.3. Les actions du volet C visant la sensibilisation et la communication

##### Action C4 : Production d'outils de communication

**Subventions : 40% Agence de l'eau RM&C - 40 % Région Rhône Alpes**

##### Le site internet

Le site internet du syndicat (<http://www.syndicat-territoires-chalaronne.com/>) a été mis en ligne en 2010, depuis il est régulièrement alimenté. Les actualités, les différentes études et journaux du syndicat y sont disponibles. En 2013, avec le prestataire Yukulé, le SRTC a créé un nouvel onglet : l'espace ludique.





Cet espace actuellement composé de 5 jeux qui permettent d'apprendre tout en s'amusant est destiné aux petits comme aux plus grands. Par exemple pour le quizz, on retrouve 3 niveaux de difficultés différents.

Voici la liste des jeux déjà disponibles :

- Les quizz
- Le jeu du poisson sorte de jeu de l'oie adapté à la rivière
- Le jeu des silhouettes où il faut associer une image à une silhouette
- Les bonnes pratiques où il faut repérer les bonnes et les mauvaises pratiques au bord de la rivière.
- Le chasser l'intrus où il faut trouver l'intrus parmi une série de 3 photographies.



Les thèmes abordés sont variés mais toujours en rapport avec les milieux aquatiques et l'environnement.

### Les panneaux de rivières

Afin que les habitants puissent avoir une meilleure connaissance des rivières situées sur le territoire, le SRTC a entamé en 2013 une campagne de mise en place de panneaux de rivières sur certains ponts du territoire. Les routes équipées sont :

-la D933 de Saint-Didier-sur-Chalaronne à Montceaux avec la traversé du Jorfond, de la Petite Calonne, du Râche et de la Calonne,

-la D17 de Châtillon-sur-Chalaronne à Montceaux avec la traversé du Mazanan, du Moignans et de la Calonne,

-la D1083 de Saint-André-de-Corcy à Villars-les-Dombes avec la traversé de la Brévonne et de la Chalaronne.



Pour continuer ce travail, le SRTC a prévu, dans les années à venir, d'équiper d'autres ponts.

### Les Journaux

2013 a été l'année de publication du 7<sup>ième</sup> journal de l'Avanon, des Calonnes et de la Chalaronne.

Ce journal au nouveau format (6 pages au lieu de 4) expose l'avancement des actions des 3 volets à mi-parcours du contrat de rivière et reprend les grandes actions à venir et celles réalisées par le SRTC.

Vous pouvez consulter, à tout moment, les journaux du SRTC sur le site internet. (<http://www.syndicat-territoires-chalaronne.com/index.php?page=journaux>)



### **Action C5 : Animation scolaires**

#### **Subventions : 40% Agence de l'eau RM&C - 40 % Région Rhône Alpes**

Depuis 2008, il est proposé aux écoles maternelles et primaires qui le souhaitent la réalisation d'animations scolaires. Plusieurs animations sont proposées parmi les petites bêtes de la rivière, la découverte des amphibiens, de la ripisylve...

Les animations ont été assurées par la FRAPNA jusqu'au CP et par la Fédération de Pêche de l'Ain pour les cycles 2 et 3.

Mi-2013, le syndicat a participé à 2 animations organisées par la FRAPNA et la Fédération de Pêche.



*ANIMATION COLLECTE D'INSECTES AQUATIQUES PROPOSÉE PAR LA FÉDÉRATION DE PÊCHE (ILLIAT, JUIN 2013, CLASSES DE CE2, CM1 ET CM2)*

Pour l'année scolaire 2013/2014, les inscriptions ont été recueillies avant les vacances de la Toussaint. Les animations ont débuté en novembre 2013 et se poursuivront jusqu'à la fin de l'année scolaire.

#### **4.4. Mais aussi...**

##### ***L'assistance à maîtrise d'ouvrage***

- Rédaction du CCTP et du DCE pour la réalisation d'un diagnostic des réseaux d'eaux usées pour la commune de Baneins et d'un zonage d'assainissement pour la commune de Marlieux,
- Rédaction des dossiers de consultation des entreprises et suivi des études des schémas de gestion des eaux pluviales des communes de St-Trivier-sur-Moignans, St- Etienne-sur-Chalaronne et St-Didier-sur-Chalaronne.

##### ***La conception d'opérations pour des réalisations en 2014***

- Recrutement des entreprises pour la réalisation d'une rivière de contournement sur le seuil du moulin Crozet (Calonne)
- Recrutement et suivi du Maître d'œuvre pour la définition des travaux de restauration des berges de la Chalaronne à Châtillon sur Chalaronne (opération sous mandat)
- Finalisation des panneaux de sensibilisation sur le bassin versant de l'Avanon (opération sous mandat)



